

M. W. F. MACLEAN : Il y a moyen à présent de se jouer de cette difficulté.

M. BLAIN : S'il y a un moyen de ce genre, ce ne devrait pas être pour l'usage de la cigarette. Le Gouvernement est appuyé tant dans la Chambre que dans le pays par une forte majorité qui serait favorable à un projet de loi comme celui-ci. Quant à moi personnellement, bien que je ne sois pas partisan du Gouvernement, je lui accorderais volontiers mon appui cordial et mon vote, s'il déposait, pendant cette session, un projet prohibant la fabrication, l'importation et la vente des cigarettes. L'honorable premier ministre ne peut ignorer l'opinion publique. La population est grandement désappointée j'en suis sûr, de voir le très honorable chef du Gouvernement négliger de faire adopter une loi de ce genre, quand la Chambre s'est prononcée à une si forte majorité en 1903 pour l'obtenir. On a prié le Gouvernement de toutes parts et des corps importants ont adopté des vœux dans toutes les parties du Canada demandant au Gouvernement de se rendre au désir exprimé par les représentants du peuple. L'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et son Gouvernement ont fait la sourde oreille à ces demandes, et je crois qu'aujourd'hui le peuple exige une mesure de ce genre sur cette question.

Certains honorables députés n'ont pas besoin de croire qu'ils auront accompli tout leur devoir en disant que cette question relève des ministres du culte et des pères et mères. Cette réponse ne suffit plus ; le public l'a rejetée depuis longtemps. C'est le Gouvernement qui doit régler cette question, et bien que le premier ministre ne puisse s'attacher tous les honorables députés de ce côté de la Chambre sur cette question, il a déjà à sa dévotion une forte majorité et, celle-ci, aidée d'un bon nombre de députés conservateurs lui suffira pour faire adopter la résolution. Je fais appel à l'honorable premier ministre et à son Gouvernement. Il est inutile d'en appeler à d'autres. On a prétendu que les législatures provinciales avaient tenté, tenté sérieusement, de régler cette question. Les législatures ont trouvé qu'il était impossible d'atteindre le mal et qu'elles ne pouvaient pas enrayer l'augmentation de l'usage de la cigarette au Canada.

Il ne faut pas l'oublier, nous vivons à côté d'un grand pays en pleine croissance, où cette habitude est fort en vogue. Aux Etats-Unis, la consommation annuelle des cigarettes prend d'énormes développements ; en 1896, cette consommation dépassait de plusieurs millions celle de 1905. Il y a un va-et-vient continu entre les populations des Etats-Unis et du Canada. Une des choses dont le Gouvernement se glorifie, c'est qu'un grand nombre de citoyens des Etats-Unis viennent s'établir au Nord-Ouest canadien. Puisque nous avons pour voisin un pays qui n'est séparé de nous que par

M. BLAIN.

une ligne imaginaire, il doit nécessairement se nouer de fréquentes relations entre les deux peuples. Nous recrutons, à grands frais, des immigrants dans les pays d'Europe ; le Parlement a donc le devoir de solutionner cet important problème qui se dresse devant lui ; il a le devoir, dis-je, d'empêcher le développement de cette habitude qui sape dans sa source la vie de la jeune génération, chose bien connue et du Gouvernement et du peuple lui-même. On peut voir, aujourd'hui, aux portes d'importants établissements de commerce, des affiches donnant avis que les garçons fumeurs de cigarettes ne sauraient y trouver d'emploi. A quoi bon développer le pays, si on y laisse s'implanter et s'épanouir des habitudes pernicieuses qui compromettent irrémédiablement l'avenir de notre jeunesse canadienne, l'espoir du pays ? L'appel que j'adresse au Gouvernement sera entendu, je l'espère, et je ne serai pas déçu dans mes espérances. Pour ne pas abuser de la patience de la Chambre, je m'abstiens de faire de la statistique ; qu'il suffise de dire que, dans le monde entier, les médecins s'accordent à dire que c'est un véritable fléau. Je m'engage donc, dans la mesure de mes forces, à donner mon appui à pareille mesure, si le premier ministre se charge de faire voter une loi prohibant la fabrication, l'importation et la vente des cigarettes, il pourra compter, je crois, sur l'appui de bon nombre de députés de la gauche.

M. E. M. MACDONALD : Je désire poser une question à l'honorable député. Si je prends la parole en ce moment, ce n'est pas que je sois hostile à l'objectif visé par la résolution à l'étude ; non, mais comme notre honorable collègue a quelque peu étudié la question et qu'il est ici l'interprète des initiateurs d'un mouvement de ce genre, je désire savoir s'il a tenu compte de la proposition débattue en Nouvelle-Ecosse et tendant à demander au parlement d'adopter un bill qui accorderait à chaque législature provinciale le pouvoir de légiférer sur la prohibition des cigarettes. J'ai ici quelques lettres que m'ont adressées certaines sociétés intéressées à ce mouvement dans ma province et me priant de prêter mon appui à ce bill.

M. W. F. MACLEAN : A titre d'homme de loi, l'honorable député est-il en mesure d'affirmer que le gouvernement fédéral pourrait attribuer aux provinces pareille juridiction ?

M. E. M. MACDONALD : J'hésiterais à répondre à cette question, séance tenante. Voici la question à laquelle je me borne, pour le moment : est-ce que l'honorable député, de concert avec ceux dont il se fait ici l'interprète, ont étudié le projet suggéré ?

M. BLAIN : Je n'essaierai pas de répondre à cette question ; l'honorable député, j'en suis sûr, pourra fort bien la résoudre